

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2024.03

Nombre de membres

En exercice 37
Présents 14
Votants 15
Contre 0
Abstention 0

Date d'affichage

04 JUIL. 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, l'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Didier BUISSON, Christian MARCOZ, Jocelyn BAZUS, Didier GONZALES, Serge DEGONNE, Williams DUFOUR, Françoise BARBIAN, Céline REVOL, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Yves CHABOUD, Christian BERTHOLLIER, Jean-François GUIBOUD-RIBEAUD avec pouvoir à Didier GONZALES

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

OBJET :

**EAU
POTABLE**

**PROGRAMME
COMPLEMENTAIRE
DE TRAVAUX
D'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE
- DEMANDES DE
SUBVENTIONS &
INSCRIPTION
BUDGETAIRE**

Suite à la réunion de bureau du 11 mars 2024, M. le Président présente à l'Assemblée une opération à inscrire au budget primitif de l'exercice 2024 :

- **SAINT GEOIRE EN VALDAINE** – Renouvellement du réseau AEP du moyen service Sud à Plampalais : dans le cadre de travaux coordonnés, pose d'un réseau neuf en fonte ductile DN 125 mm en tranchée commune avec le pays voironnais, pour un montant total de 540.000 € HT.

Le Conseil Syndical,
Après en avoir délibéré,

Approuve la programmation complémentaire de travaux d'alimentation en eau potable telle que décrite ci-dessus, pour un montant total de **540.000 € HT**, à inscrire au budget primitif du budget principal Eau Potable 2024 ;

Autorise M. le Président à solliciter les financeurs (Agence de l'Eau et Département) avec l'engagement de réaliser cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;

Autorise M. le Président à passer les bons de commande en conséquence, ou à lancer les consultations nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 18 juin 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2024

Application agréée E-legalite.com